

Le 2 mars 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de mars deux mille quinze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2  
M. Denis Blier, conseiller siège no 3  
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4  
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

#### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
    - 1.1 Mot de bienvenue
  - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
  - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
  - 5.0 Correspondance et suivi
  - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
  - 7.0 Congrès ADMQ
  - 8.0 Avis de motion – règlement 232-2004
  - 9.0 Comité de développement
  - 10.0 Résolution R14-01-019 – projet communautaire
  - 11.0 Résolution R14-02-037 - don
  - 12.0 Résolution R15-02-021 – amélioration du réseau routier
  - 13.0 Le grand défi Pierre Lavoie
  - 14.0 Frais non-résidents
  - 15.0 Banque d'heures – A à Z Communications
  - 16.0 Correction des comptes à payer de février 2015
  - 17.0 Comptes à payer
  - 18.0 Varia
  - 19.0 Questions de l'assemblée
  - 20.0 Levée de la séance
- 

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-03-027  
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-03-028  
Intervertir les  
points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 2 mars 2015

R15-03-029  
Procès-verbal du  
2 février 2015

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R15-03-030  
Congrès ADMQ

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 17 au 19 juin 2015, au montant de quatre cent quatre-vingt-huit dollars ( 488.00 \$ ), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – règlement 232-2004

Un avis de motion est donné par Monsieur Yves Payette afin de modifier le règlement 232-2004 portant sur l'épandage de boues municipales.

R15-03-031  
Comité de  
développement

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement a reçu des sommes importantes de la municipalité;

QUE ce comité est un organisme sous le contrôle de la municipalité et qu'il existe des actifs importants;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander la consolidation du Comité de développement par la firme RDL Lamontagne Proulx Inc.

ADOPTÉE

R15-03-032  
Correction à la  
résolution  
R14-01-019

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la résolution R14-01-019 portant sur le projet communautaire, en la modifiant comme ceci :

\*Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes achète la propriété située au 898, Principale au montant de cent trente mille dollars ( \$ 130,000.00 )

*\*QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé de fonctionnement non affecté.*

ADOPTÉE

R15-03-033  
Correction à la  
résolution  
R14-02-037

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la résolution R14-02-037 portant sur un don à l'Hôtel Dieu d'Arthabaska, en ajoutant ceci :

*\*QUE le montant de sept cent douze dollars ( \$ 712.00 ) soit pris dans le surplus 2013.*

ADOPTÉE

Le 2 mars 2015

R15-03-034  
Correction à la  
résolution  
R15-02-021

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la résolution R15-02-021 en corrigeant le montant des dépenses au paragraphe 3 de la résolution pour \$ 29, 512.71 au lieu de \$ 21,500.00.

ADOPTÉE

R15-03-035  
Commandite -  
Le Grand défi  
Pierre Lavoie

ATTENDU QUE la municipalité veut encourager les citoyens à prendre soin de leur santé;

ATTENDU QU'une demande de commandite nous a été faite par l'équipe de la Sureté du Québec participant au grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer ses installations sportives;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une commandite d'un montant de \$ 500.00 au grand défi Pierre Lavoie.

QUE ce montant soit pris au poste du budget « loisirs ».

ADOPTÉE

R15-03-036  
Frais  
non-résidents

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes veut offrir des services de loisir à ses citoyens et citoyennes à des prix abordables;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Ville de Plessisville d'entamer une négociation sur le coût des frais de non-résidents portant sur les services de loisirs offerts par la Ville de Plessisville aux citoyens et citoyennes de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R15-03-037  
Banque d'heures -  
A à Z communications

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un bloc d'heures de 40 heures à l'entreprise A à Z Communications, à raison de \$ 65.00 l'heure.

ADOPTÉE

R15-03-038  
Correction des  
comptes à payer  
de février 2015

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la liste des comptes à payer de février 2015 comme suit :

QUE le montant des comptes à payer autorisé lors de la séance du conseil du 2 février 2015 était de deux cent neuf mille cent quarante-quatre dollars et treize sous ( \$ 209,144.13);

QUE le montant des comptes à payer autorisé aurait dû être de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quarante-quatre dollars et quarante-deux sous ( \$ 194,844.42 )

QU'un montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante et onze sous ( \$ 14,299.71 ) a été autorisé en trop.

ADOPTÉE

R15-03-039  
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt-treize mille huit cent quatorze dollars et vingt-neuf sous ( 93 814.29 \$ ) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Le 2 mars 2015

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h32 et se termine à 20h35.

R15-03-040  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales